



Solidaires, Unitaires et Démocratiques dans le Groupe BPCE  
Section syndicale Caisse d'Épargne Ile de France  
35 bd de Sébastopol 75001 Paris  
01.40.41.36.89 ou 38.79 ou 33.78 - 01.44.76.09.77  
Fax : 01.40.26.49.13  
site : [www.sudce.com](http://www.sudce.com)  
courriels : - [sudceidf@orange.fr](mailto:sudceidf@orange.fr)  
- [syndicat.sud@ceidf.caisse-epargne.fr](mailto:syndicat.sud@ceidf.caisse-epargne.fr)

Union  
syndicale  
**Solidaires**

## Horaires spécifiques de l'E-@gence

# SUD OBTIENT DES AVANCEES QUI AMELIORENT LE PROJET PATRONAL

**Après des mois perdus en tergiversations, vases-hésitations et autres tentatives de passage en force, le DRHS a fini par accepter une organisation du travail de l'E-@gence de 36 heures sur 4 jours. Cette proposition se rapproche de la revendication initiale de 32h sur 4 jours portée par Sud. Cela permet de créer 2 postes supplémentaires : 1 au CRC, l'autre à l'E-@gence. Bien qu'opposé à la création de l'E-@gence, Sud a négocié pied à pied afin d'améliorer les conditions de travail des salariés.**

En mars dernier, les élus **Sud** obtenaient l'ouverture d'une négociation sur les horaires de travail de l'E-@gence. Rappelons que l'E-@gence, partie intégrante d'Activation Clientèle, est une agence de plein exercice avec des clients en portefeuille ayant un conseiller attiré qui commercialisera la gamme complète de produits et services. Seule différence avec une agence physique : un mode de relation exclusivement en ligne (téléphone, e-mail, chat, visio-conseil).

En juin, l'ensemble des Organisations syndicales, à l'exception de la CFDT, rejetait d'emblée le choix patronal d'une amplitude horaire 8h00-20h00. Le DRHS semblait attentif à nos différents arguments ainsi qu'à la proposition **Sud** d'une organisation du travail sur 4 jours avec le 3<sup>e</sup> jour non travaillé fixe dans la semaine et un renforcement des équipes. Nous pensions que nous allions aboutir rapidement.

### Mais souvent DRHS varie...

Dix jours plus tard, changement de décor : "Une E-@gence qui fermerait à 18h30, n'est pas une E-@gence". "La fermeture à 20h00 est un impératif non négociable". Pour **Sud**, les points de vue se sont avérés tellement éloignés qu'ils en étaient inconciliables.

Le DRHS campait sur une semaine de travail à 37h48 sur 4,5 jours avec des horaires différents d'un jour à l'autre, empêchant par là même toute organisation de la vie familiale. (Ex de grille horaire : lundi 10h30-20h00, mercredi 12h00-20h00, jeudi 9h00-18h30, vendredi 10h30-20h00 et le samedi 8h55-13h13).

La E-@gence devait fonctionner avec un effectif de 6 personnes (4 CO-FI, 1 DA, 1 DAA). L'agence était ouverte du lundi au samedi de 8h00 à 20h00.

En juillet, JP Deck décidait de se passer d'accord. Utilisant un subterfuge à la sauce « deckienne », il rattachait hiérarchiquement la E-@gence située à Paris au CRC de St Germain. Cerise sur le gâteau, il lui appliquait une grille horaire du-dit CRC. Et hop, pour lui le tour était joué.

Il mettait fin aux négociations *sine die* estimant que le dossier était clos.

**Sud** ne pouvait accepter des conditions de travail dégradées pour les collègues de l'e-@gence. Il aura fallu tempêter, batailler, menacer de saisir les tribunaux pour qu'il n'en soit pas ainsi.

### ... et finit par céder

Le 6 septembre, JP Deck fait son numéro habituel : "**Sud** veut encore bloquer le dossier", "Je vais saisir les tribunaux". A-t-il entre temps subi d'amicales pressions du directoire parisien ou de BPCE ? En tout cas, il finit par nous convoquer pour une nouvelle négociation acceptant d'entrée de jeu les propositions initiales de **Sud**.

Les salariés travailleront 4 jours par semaine à raison de 9h00 de travail, avec 2 jours de repos consécutifs dont le dimanche. Le 3<sup>e</sup> jour non travaillé est fixe et l'organisation de la journée est, elle-même, fixe : les horaires quotidiens sont de 8h30 à 18h30 avec une pause déjeuner d'une heure.

La durée de travail annuelle est de 174 jours, soit 1566 heures sans jours RTT.

**Sud** consulte ses adhérents sur l'opportunité de signer l'accord.

N° 2011/26

Le 16 septembre 2011 / Le secrétariat **Sud**

Valérie Boisliveau - Jérôme Bonnard - Christine Deldicque - Martine Desaules - Bettina Larry - Caroline Mirat  
Françoise Quelen - Philippe Salvador - Patrick Saurin - Jean-Yves Sobrero - Jean-Marie Zemliakoff